

COMMUNE de RAMMERSMATT

PROCÈS –VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RAMMERSMATT DE LA SÉANCE DU 27 MARS 2012

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOHLI Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h30.

Présents : Messieurs Jean-Marie BOHLI, Jean - Jacques GUTH, Jean-Marc KAELBEL, Stéphane THROO, Christophe ZUMSTEIN, Mesdames Alice BERNHARDT, Catherine CHAMBAUD (arrivée au point 6), Patricia PABST.

Absente excusée et non représentée : Madame Corinne DETRAIT

Absent non excusé :

A donné procuration : Madame Isabelle ROHRBACH à Madame Patricia PABST

Secrétaire de séance : Madame Catherine CORDEIL

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter 2 points à l'ordre du jour : le Remplacement de permissionnaire de la chasse et la vente de terrains communaux

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 27 février 2012,
2. Convention de mission d'assistance et de conseil,
3. Avenant délibération adjudication chasse du 08 février 2006,
4. Remplacement permissionnaire de la chasse
5. Vente de terrains communaux
6. Compte administratif 2011,
7. Compte de gestion 2011,
8. Affectation résultat de fonctionnement 2011,
9. Taux d'imposition 2012,
10. Subventions 2012,
11. Budget 2012,
12. Divers.

POINT 1. : APPROBATION DES PV DES SEANCES DU 27 FÉVRIER

Le procès verbal de la séance du 27 février dont un extrait a été transmis à chaque membre est approuvé à l'unanimité et signé.

POINT 2. : CONVENTION DE MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL

Monsieur le maire rappelle que, sur la demande de la Sous-préfecture, la délibération du conseil municipal en date du 19 octobre 2011 portant avenant au contrat de mission d'assistance et de conseil passé avec Francis Muller Ingénierie signé le 27 janvier 2011, a été abrogée par notre conseil lors de la séance du 27 janvier 2012.

Cependant il y a lieu de maintenir cette convention dès lors que la charge de travail due à la construction de la nouvelle mairie - école et salle multi activités atteint un maximum, au moins jusqu'à la fin de l'année 2012.

Il nous propose donc de rédiger un nouvel avenant tenant compte de la position de la sous-préfecture et de celle du contractant. La durée de mission pour la période à couvrir est réévaluée à 110 heures au lieu de 90 prévues dans la convention initiale, ce qui justifie une augmentation de 20% de la rémunération mensuelle soit 300 euros au lieu de 250 euros, soit un montant de 2 700 euros pour le reste de l'année.

Cet avenant couvre le reste de l'année 2012 jusqu'à l'échéance de ce contrat qui sera renégocié au début 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les propositions à l'unanimité.

POINT 3. : Avenant délibération adjudication chasse du 08 février 2006

Vu l'attestation de vente des biens des époux CHAMBAUD et du droit de chasse y étant rattaché à monsieur Valère, Jean, Charles, Léon NEDEY, délivrée par les notaires associés Marc RENARD et Laurence RENAUD-BERTOUX

La délibération du 08 février 2006 est ainsi modifiée:

Réserve de chasse : 58 Ha Monsieur Valère, Jean, Charles, Léon NEDEY prix du loyer annuel 2843 (soit 49.01 € l'Ha).

POINT 4. : REMPLACEMENT PERMISSIONNAIRE DE LA CHASSE

Le Maire explique à l'assemblée :

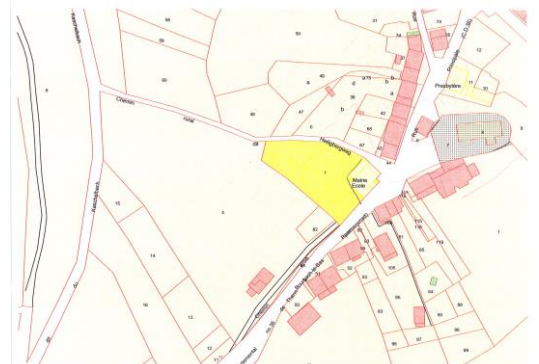
que Monsieur Patrick MATHEY adjudicataire de la chasse communale de Rammersmatt a émis le souhait de remplacer Messieurs Serge Lambert et Jean-Pierre ECHMANN permissionnaires par Messieurs Michel MUNINGER et Claude BENOIT.

Le conseil municipal délibérera après consultation de la Commission Communale Consultative de la Chasse qui se réunira le jeudi 12 avril à 18h30.

POINT 5. : VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX

Monsieur le Maire demande l'autorisation de vendre une partie de la parcelle 01 section 06, qui sera partagé en deux pour le prix de cent dix mille euros (110 000 €) ; frais d'arpentages à la charge de la commune.

La commune et l'école garde le droit d'usage du plateau sportif jusqu'au déménagement dans la nouvelle mairie – école et salle multi-activités.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **autorise** à l'unanimité :

- La vente du terrain, dans les conditions citées,

- Le maire ou son remplaçant à faire toutes les démarches administratives, notariales et comptables afférentes à cette vente,
- Le maire ou son remplaçant à signer tous les documents administratifs, notariaux et comptables afférents à cette vente.

POINT 6. : COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jean-Marc KAELEBEL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par M. Jean-Marie BOHLI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation et approuve le compte administratif de l'exercice 2011, lequel peut se résumer ainsi en Euros :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	CUMUL
RÉALISATION			
Recettes	17 979,16	173 857,52	191 836,68
Dépenses	51 835,69	175 003,85	226 839,54
résultat de l'exercice	-33 856,53	-1 146,33	-35 002,86
RÉSUTAT REPORTÉ (N-1)			
Excédent	56 490,69	148 003,98	204 494,67
Déficit			
résultat de clôture 2010	22 634,16	146 857,65	169 491,81
RESTE À RÉALISER			
Recettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses	57 000,00	0,00	57 000,00
résultat net (corrigé des r. à r.)	-34 365,84	146 857,65	112 491,81

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POINT 7. : COMPTE DE GESTION 2011,

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POINT 8. : AFFECTATION RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2011,

Conformément aux instructions comptables M 14, le Conseil Municipal, après avoir arrêté les comptes et voté le Compte Administratif,

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2011 :

après avoir constaté les résultats de la section de fonctionnement 146 857.65 euros et avoir délibéré sur l'affectation de ceux-ci, décide à l'unanimité :

- d'affecter un montant de **112 491.81 euros** au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».
- d'affecter un montant de **34 365.84 euros** au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2011 :

après avoir constaté les résultats de la section d'investissement 34 365.84 euros et avoir délibéré sur l'affectation de ceux-ci, décide à l'unanimité :

- d'affecter un montant de **34 365.84 euros** au compte 001 « Excédent d'investissement reporté ».

POINT 9. : TAUX D'IMPOSITION 2012,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2012 à chacune des quatre taxes directes locales, décide à l'unanimité de retenir les taux portés au cadre II.2. de l'état intitulé « Etat de notification des taux d'imposition » à savoir :

Taxes d'habitation.	9.66	%
Taxe foncière (bâti)	6.60	%
Taxe foncière (non bâti)	82.53	%
Cotisation foncière des entreprises	19.29	%

POINT 10. : SUBVENTIONS 2012,

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes au compte 6574 du Budget primitif de 2012 :

AMICALE CLIQUE SAPEURS LEIMBACH	100,00
AMICALE SAPEURS POMPIERS	400,00
ASSOCIATION DONNEURS DE SANG	60,00
BANQUE ALIMENTAIRE	50,00
CHORALE Ste CECILE	200,00
CLUB VOSGIEN DE THANN	50,00
COMITÉ DE JUMELAGE ST ALBIN / RAMMERSMATT	500,00
DELTA REVIE	50,00

ECOLE CHIEN AVEUGLE	80,00
FONDATION DU PATRIMOINE	50,00
HELI SECOURS	100,00
LIGUE CANCER	50,00
SOCIETE AMIS BIBLIOTHEQUE HR	40,00
AMIS DE LA NATURE	200,00
DIVERS	100,00
TOTAL =	<u>2 030.00</u>

POINT 11. : BUDGET 2012,

Monsieur le Maire soumet au Conseil le projet de Budget primitif pour 2012

La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de **283 848.81** euros.

La section d'investissement est équilibrée à la somme de **575 230.00** euros.

Avec des restes à réaliser de dépenses de **57 000** euros.

Le Conseil Municipal vote à la majorité de huit (8) voix pour et une (1) voix contre le Budget Primitif de 2012 ainsi présenté.

POINT 12. : DIVERS.

Madame Patricia PABST informe l'assemblée que le voisin a l'intention de clôturer son terrain en face de la mairie où le car scolaire fait son demi-tour.

Monsieur Christophe ZUMSTEIN informe que le lampadaire n° 23 de la rue du Cdo de Cluny est connecté à la maison du 12 rue du Cdo de Cluny qu'il a l'intention de démolir. Le maire va informer les services concernés de la Communauté de Communes du Pays de Thann.

Monsieur le maire fait un compte rendu de la dernière réunion communautaire et s'étonne du coût stupéfiant des gîtes de randonnée restant à la charge de la Communauté de Communes du Pays de Thann

Il rappelle que la société OPALE a exposé le projet éolien de Rammersmatt au bureau de la Communauté de Communes du Pays de Thann. Le projet pour aboutir doit être porté par la Communauté de Communes du Pays de Thann. La visite du champ éolien du LOMONT est prévue.

Tous les points à l'ordre de jour ayant été discutés et personne ne souhaitant plus prendre la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21h20.

Tableau des signatures pour l'approbation du procès – verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de RAMMERSMATT de la séance du 27 mars 2012

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 27 février 2012,
2. Convention de mission d'assistance et de conseil,
3. Avenant délibération adjudication chasse du 08 février 2006,
4. Remplacement permissionnaire de la chasse
5. Vente de terrains communaux
6. Compte administratif 2011,
7. Compte de gestion 2011,
8. Affectation résultat de fonctionnement 2011,
9. Taux d'imposition 2012,
10. Subventions 2012,
11. Budget 2012,
12. Divers.

	Qualité	Signature	Procuration
Monsieur Jean-Marie BOHLI	Maire		
Monsieur Stéphane THROO	Conseiller		
Madame Patricia PABST	3ème Adjoint		
Monsieur Christophe ZUMSTEIN	Conseiller		
Monsieur Jean-Jacques GUTH	2ème Adjoint		
Madame Alice BERNHARDT	Conseillère		
Madame Corinne DETRAIT	Conseillère		
Madame Isabelle ROHRBACH	Conseillère		
Monsieur Jean-Marc KAELEBEL	1er Adjoint		
Madame Catherine CHAMBAUD	Conseillère		